

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada

An Agency of Industry Canada Un organisme d'Industrie Canada

Heritage Place 155 Queen Street 4th Floor Ottawa, Ontario K1A 0H5 http://osb.ic.gc.ca

Place Héritage 155, rue Queen 4º étage Ottawa (Ontario) K1A 0H5 http://bsf.ic.gc.ca

Date:

June 25, 2008

.

Date: Le 25 juin 2008

To:

OSB Staff, Trustees and Registrars

À: Employés du BSF, syndics et registraires

Subject: The Bankruptcy and Insolvency

Act Forms - Form 31, "Proof of

Claim"

Objet : Formulaires de la *Loi sur la faillite* et l'insolvabilité – Formulaire 31, Preuve de réclamation

The Minister of Labour would like to bring into force as soon as possible the *Wage Earner Protection Program Act* (S.C. 2005, c. 47, s. 1). The new Wage Earner Protection Program (WEPP) will assist workers who are owed wages and vacation pay by an employer who has declared bankruptcy or is subject to receivership. It provides for the payment of unpaid wages and earned vacation pay up to a maximum amount equalling four weeks' insurable earnings under the *Employment Insurance Act*.

Le ministre du Travail désire accélérer l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur le Programme de protection des salariés (L.C. 2005, chap. 47, art. 1). Le nouveau Programme de protection des salariés (PPS) protégera les travailleurs dont l'employeur fait faillite ou fait l'objet d'une mise sous séquestre en assurant le versement de leur salaire impayé et de leurs congés annuels acquis mais non pris, jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à quatre fois le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable prévu par la Loi sur l'assurance-emploi.

In order for the WEPP to function as intended, it is necessary that the Office of the Superintendent of Bankruptcy (OSB) amend Form 31, "Proof of Claim" (Form 31) that supports the new provisions in the Bankruptcy and Insolvency Act (BIA) which sets out the process for an employee to make a claim in regards to unpaid wages in bankruptcy or receivership.

Afin de veiller à ce que le PPS satisfasse aux objectifs visés, il est nécessaire que le Bureau du surintendant des faillites (BSF) modifie le formulaire 31, *Preuve de réclamation*, qui appuiera les nouvelles dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) concernant la procédure qu'un employé doit suivre pour prouver une réclamation en ce qui a trait aux salaires non payés dans le cas d'une faillite ou d'une mise sous séquestre.





Also, in keeping with the Government of Canada's commitment to reduce the paper burden by 20 percent, please note that Form 32, "Proof of Claim for Securities Firm Bankruptcies" (Form 32) is revoked in order to streamline administration and eliminate repetition. Forms 31 and 32 have been combined.

Coming into force

The revised Form 31 will come into force on June 30, 2008, for all proceedings commenced under the BIA on, or after, that date. Form 32 is repealed.

Forms 31 and 32 issued prior to June 30, 2008, will continue to apply to proceedings commenced under the BIA prior to the coming into force date of the revised Form 31.

Enquiries

If you require further information, please do not hesitate to contact the OSB office nearest you.

Att.

En outre, afin de respecter l'engagement du gouvernement du Canada à réduire la paperasserie de 20 p. 100, le formulaire 32, *Preuve de réclamation pour les faillites des courtiers en valeurs mobilières*, a été révoqué pour rationaliser les étapes administratives et éviter la répétition d'information. Les formulaires 31 et 32 ont été fusionnés.

Entrée en vigueur

Le formulaire 31 révisé entera en vigueur le 30 juin 2008 et devra être utilisé pour toutes les procédures intentées sous le régime de la LFI à compter de cette date. Le formulaire 32 est annulé.

Les formulaires 31 et 32 émis avant le 30 juin 2008 restent valables à l'égard des procédures intentées sous le régime de la LFI avant la date d'entrée en vigueur du nouveau formulaire 31.

Demandes de renseignements

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau du BSF le plus proche.

p.j.

/ James Callon

Superintendent of Bankruptcy / Surintendant des faillites



Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

An Agency of Industry Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada

Un organisme d'Industrie Canada

Directive / Instruction

N° 8R5

THE BANKRUPTCY AND INSOLVENCY ACT FORMS

Issued: June 25, 2008

(This Directive amends Directive N°8R4 issued on April 11, 2006.)

Interpretation

- 1. In this Directive,
- "Act" means the Bankruptcy and Insolvency Act;
- "Forms" means the Forms under the Bankruptcy and Insolvency Act;
- "OSB" means the Office of the Superintendent of Bankruptcy;
- "Rules" means the Bankruptcy and Insolvency General Rules.

Authority and Purpose

2. This Directive is issued pursuant to the authority of paragraphs 5(4)(c) and (e) of the Act.

FORMULAIRES DE LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Émise: le 25 juin 2008

(La présente instruction modifie l'instruction n° 8R4 émise le 11 avril 2006.)

Interprétation

- 1. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente instruction :
- « BSF » Le Bureau du surintendant des faillites.
- «Formulaires » Les formulaires émis en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- «Loi » La Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- «Règles» Les Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité.

Autorité et objet

2. La présente instruction est émise en vertu de l'autorité conférée par les alinéas 5(4)c) et e) de la Loi.

Directive / Instruction

Amendment / Modification

Page









3. The purpose of this Directive is to prescribe amendments to Form 31, "*Proof of Claim*" and revoke Form 32, "*Proof of Claim for Securities Firm Bankruptcies.*"

Summary

4. This Directive modifies Form 31 and revokes Form 32 as a result of two initiatives: (1) the coming into force of the *Wage Earner Protection Program Act* (S.C. 2005, c. 47, s. 1); and (2) the Government of Canada's Paper Burden Reduction Initiative as included in *Advantage Canada*, the 2007 Fall Economic Statement and the 2008 Budget.

Coming into force

- 5. The revised Form 31 will come into force on June 30, 2008, for all proceedings commenced under the Act on, or after, that date.
- 6. Form 32 is hereby repealed.
- 7. Forms 31 and 32 issued prior to June 30, 2008, will apply to proceedings commenced under the Act prior to the coming into force date of this Directive.

3. La présente instruction a pour objet de prescrire des modifications au formulaire 31, *Preuve de réclamation*, et de révoquer le formulaire 32, *Preuve de réclamation pour les faillites des courtiers en valeurs mobilières*.

Résumé

4. La présente instruction modifie le formulaire 31 et révoque le formulaire 32 suite à deux initiatives : (1) l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi sur le Programme de protection des salariés* (L.C. 2005, chap. 47, art. 1); (2) l'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie du gouvernement du Canada qui était prévue dans *Avantage Canada*, l'énoncé économique de l'automne 2007 et le budget de 2008.

Entrée en vigueur

- 5. Le formulaire 31 révisé entera en vigueur le 30 juin 2008 et devra être utilisé pour toutes les procédures intentées sous le régime de la Loi à compter de cette date.
- 6. Le formulaire 32 est annulé par la présente.
- 7. Les formulaires 31 et 32 émis avant le 30 juin 2008 restent valables à l'égard des procédures intentées sous le régime de la Loi avant la date d'entrée en vigueur de la présente instruction.

Enquiries

8. For any questions pertaining to this Directive, please contact your local OSB office.

Demandes de renseignements

8. Pour toute question se rapportant à la présente instruction, veuillez communiquer avec le bureau du BSF le plus proche.

James Callon

Superintendent of Bankruptcy / Surintendant des faillites

3

FORM 31

Proof of Claim (Section 50.1, subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2), 128(1), and paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

In the	e matter of the bankruptcy (or the proposal, or the receivership) of (name of debtor) of (city and province) and the claim of, creditor.
l,	(name of creditor or representative of the creditor), of (city and province), do hereby certify:
posii	at I am a creditor of the above-named debtor (or that I am (state tion or title) of (name of creditor or representative of the itor)).
2. Th	at I have knowledge of all the circumstances connected with the claim referred to below.
prop the _ speci count	at the debtor was, at the date of bankruptcy (or the date of the receivership, or in the case of a osal, the date of the notice of intention or of the proposal, if no notice of intention was filed), namely day of,, and still is, indebted to the creditor in the sum of \$, as fied in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any terclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or affidavit must specify ouchers or other evidence in support of the claim.)
4. (C	heck and complete appropriate category.)
	A. UNSECURED CLAIM OF \$
	(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)
That	in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and
	(Check appropriate description) Regarding the amount of \$, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. Regarding the amount of \$, I do not claim a right to a priority.
	(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)
	B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$
That	hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
10:	e full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

FORM 31 -- Continued

C. SECURED CLAIM OF \$				
That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ as security, particulars of which are as follows:				
(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)				
D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$				
That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$				
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)				
□ E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$				
☐ That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$, ☐ That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$,				
□ F. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$				
(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)				
That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:				
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)				
G. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$				
That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows:				
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)				
5. That, to the best of my knowledge, I am (<i>or</i> the above-named creditor is) (<i>or</i> am not <i>or</i> is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (<i>or</i> has) (<i>or</i> have not <i>or</i> has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.				

FORM 31 -- Concluded

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: (Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)

(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for

discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at	, this	day of	<u></u> .	
Witness				Creditor
			Phone Number: Fax Number: Email Address:	

NOTE: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS:

A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.

Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

NOTE: If a copy of this Form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

FORMULAIRE 31

Preuve de réclamation (article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'a	affaire de la faillite (ou de la proposition) de (nom du débiteur) (ville et province) et de la réclamation de, créanci
Je,	(nom du créancier ou du représentant du créancier), (ville et province), certifie ce qui suit :
1. Je sui ou la fo	is le créancier du débiteur susnommé (ou je suis [préciser le poinction] de [préciser le poinction] de [nom du créancier]).
2. Je su	uis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire
proposii	
endetté (ou l'aff compen pièces j	tion, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, de la proposition), soit le
endetté (ou l'aff compen pièces j	envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de\$, comme l'indique l'état de compfidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créan satoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention d'iustificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
endetté (ou l'aff compen pièces j 4. (Coch	envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de\$, comme l'indique l'état de compfidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créan esatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention d'iustificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.) thez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)
endetté (ou l'aff compen pièces j 4. (Coch	envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de\$, comme l'indique l'état de compfidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créan esatoire à laquelle le débiteur a droit. (<i>L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention d'iustificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation</i> .) hez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.) A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE\$
endetté (ou l'aff compen pièces ja 4. (Coch	envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de\$, comme l'indique l'état de compfidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créan insatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention d'iustificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.) hez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.) A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE\$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)
endetté (ou l'aff compen pièces j 4. (Coch	envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de

FORMULAIRE 31 - Suite

	В.	RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE\$
J'ai une	récl	lamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donne	z tou	is les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
	C.	RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE\$
En ce q valeur e	ui co estim	oncerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la ative s'élève à \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donne et la va	z des leur (s renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)
		RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU DNTANT DE\$
		amation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de\$. (Veuillez copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
	E.	RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE\$
_ _	J'ai J'ai	une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de\$. une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de\$.
	F.	RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE\$
(À comp	létei	r lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une	récla	amation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez	tou.	s les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
	G. MO	RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU NTANT DE\$
J'ai une les détai	récla Is so	amation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont ont mentionnés ci-après :
(Donnez	tous	s les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)

FORMULAIRE 31 – Fin

- 5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
- 6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

	Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli pa du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) susmentionnée.	ar le syndic quant à la demande de libération de la Loi, me soit expédiée à l'adresse	
Daté le _	, à		
Tén	noin	 Créancier	
		Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur : Adresse électronique :	
REMARQUE :	Si un affidavit est joint au présent formulaire autorisée à recevoir des affidavits.	. il doit avoir été fait devant une personne	
AVERTISSEMENTS :	Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement a créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par l créancier garanti dans la preuve de garantie.		
	Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'impositi réclamations. de preuves, de déclarations ou d'éta	on de peines sévères en cas de présentation de ts de compte qui sont faux.	
REMARQUE :	Lorsqu'une copie du présent avis est envoyée par courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeu être indiqués à la fin du document	voie électronique, par des moyens tels que le ur, tel que prescrit au formulaire 1.1, doivent	